

**BULLETIN
D'INFORMATIONS
N° 30**

Le refuge du
Thannerhubel

BITSCHWILLER

MARS 1999

Sommaire

Le mot du Maire	page 1
Les décisions du Conseil Municipal	page 2
L'école mixte informatisée	page 5
Etat civil	page 6
Les finances	page 8
La chapelle du village (2 ^{ème} partie)	page 10
Fête de la voiture ancienne	page 12
1899, notre village il y a 100 ans	page 14
Le 11 novembre 1998, 80 ^{ème} anniversaire	page 15
Le film de l'année	page 16
La parole au président	page 18
Championnat de la pêche à la mouche	page 19
Des plantes et des saveurs locales	page 20
Quand la lune fait de l'ombre au soleil	page 21
Le "poing" sur la RN 66 !	page 22
Le coin des gourmets	page 24
Un village de paraboles	page 25
Nos associations	page 26
Football, l'équipe benjamine championne du Haut-Rhin	page 27
L'école maternelle à la maison de retraite	page 28
M. Rebischung, Meccano and Co	page 29
Le saviez-vous ?	page 30
Calendrier des manifestations 1999	3 ^{ème} de couverture



Chers concitoyens,

Notre bulletin municipal, du fait de sa parution annuelle, se doit de refléter les temps forts qui ont rythmé la vie de notre communauté villageoise au cours de l'année écoulée. Au-delà du traditionnel bilan de l'activité de votre conseil municipal et des chiffres du budget, du rappel des divers événements qui ont marqué l'année 1998, cette 30^{ème} édition se veut un témoignage d'espoir et de confiance dans l'avenir.

A travers ces pages, vous découvrirez que Bitschwiller mise sur sa jeunesse et investit pour elle : c'est ainsi que toutes les classes de l'école élémentaire ont été dotées d'un matériel informatique dernier cri et disposent à présent d'un accès à Internet. Même les tout petits de la maternelle n'ont pas été oubliés puisqu'un poste a été installé dans leur école ! Puissent nos enfants faire bon usage de ce formidable outil et développer ainsi leur capacité d'ouverture sur le monde en surfant sur le Net.

Dans un autre registre, et même si cela peut paraître paradoxal à première vue, le succès des manifestations des mois d'octobre et de décembre derniers concernant la RN 66 comporte également un très fort message d'espoir.

En se mobilisant en grand nombre, malgré des conditions climatiques défavorables et en dépit d'un horaire peu favorable pour ceux qui travaillent, les Bitschwilleroises et Bitschwillerois de tous âges et de toutes opinions ont clairement signifié leur refus de voir leur village s'asphyxier chaque jour un peu plus jusqu'à ce que toute la vie économique et sociale y devienne impossible. Il en va effectivement de notre avenir et de celui de notre collectivité. Le message a été transmis : souhaitons que les services de l'Etat chargés des études fassent à présent preuve d'un peu plus de dynamisme et nous présentent un projet concret dans un délai raisonnable. Avec votre appui nous saurons, le cas échéant, nous rappeler à leur bon souvenir.

Chaque époque a connu son lot de souffrances et de difficultés : le 80^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 a été récemment l'occasion de le rappeler. A chaque fois, nos anciens ont su trouver en eux assez de ressources morales pour surmonter les épreuves et aller de l'avant. Sachons nous montrer dignes de leur exemple et, face aux problèmes qui sont aujourd'hui les nôtres, montrer autant de détermination qu'ils en ont eue dans des circonstances bien plus difficiles.

Il me reste à remercier l'équipe de la commission du bulletin municipal pour l'excellent travail qu'elle a fourni et à vous souhaiter à toutes et à tous un agréable moment de lecture.

Votre Maire



Les décisions du Conseil Municipal

Les principales décisions prises par le Conseil Municipal en 1998 ont été les suivantes :

4 mars 1998

- Approbation des prévisions de coupes et devis de travaux forestiers pour l'exercice 1998, soit
 - coupes 3 056 m³
 - recettes brutes 674 501 F
 - frais d'exploitation 436 067 F
 - recettes nettes 238 434 F
 - travaux à réaliser 273 742 F
- Accord pour la réalisation de travaux touristiques en forêt suivant le devis présenté par les Services de l'ONF qui s'élève à 15 380 F et demande d'une subvention, la plus élevée possible, sur le budget du Département au titre du programme 1998.
- Désignation de M. Gérard EDEL, en qualité de délégué du Conseil Municipal, à la commission chargée de l'élaboration de la liste électorale pour l'élection des Administrateurs des Centres régionaux de la propriété forestière de Lorraine-Alsace.
- Autorisation est donnée au Maire pour défendre les intérêts de la commune de Bitschwiller-lès-Thann dans une instance devant le Tribunal Administratif de Strasbourg (recours contre un permis de construire).
- Décision d'acquérir un véhicule de première intervention pour le Corps local des Sapeurs-Pompiers pour une somme de 440 768, 88 F, avec le plan de financement suivant :
 - subvention du Département 73 000 F
 - Dotation Générale d'Equipement 218 000 F
 - autofinancement 149 768, 88 F
- Vote des subventions complémentaires suivantes :
 - OSL de Thann
secteur d'animation sportive 2 000 F
 - Groupement d'Action Sociale 2 080 F
- Fixation du prix de location annuelle pour le stade à 2 620 F, pour le Lycée d'Enseignement Professionnel de Thann.

25 MARS 1998

- Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 1997 présenté par le Maire
Celui-ci est arrêté aux chiffres suivants :

Dépenses

- fonctionnement 5 797 650, 41 F
- investissement 3 953 333, 25 F

Recettes

- fonctionnement 10 500 247, 88 F
- investissement 1 858 774, 26 F
- Excédent global de clôture 2 608 038, 48 F

- Approbation du compte de gestion de M. le Trésorier de Thann qui est en tout point conforme au compte administratif du Maire.

- Vote, à l'unanimité, du budget primitif de l'exercice 1998 arrêté aux chiffres suivants :

Dépenses

- fonctionnement 10 767 866 F
- investissement 7 803 437 F

Recettes

- fonctionnement 10 767 866 F
- investissement 7 803 437 F
- soit un total de 18 571 303 F

- Fixation du taux des impôts locaux pour 1998. Les taux sont maintenus au niveau de ceux de 1997, soit :

- taxe d'habitation 5,83%
- foncier bâti 10,39%
- foncier non bâti 72,15%
- taxe professionnelle 6,96%

- Fixation du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 1998 à 725 000 F contre 710 000 F en 1997.

- Fixation du loyer des logements communaux avec une hausse de 1 %.

- Le Conseil Municipal décide de rembourser par anticipation un prêt du Crédit Local de France. Le capital restant à rembourser était de 121 433 F.

- Le Conseil Municipal décide de placer, à titre temporaire, une somme de 1 500 000 F en Bons du Trésor négociables pour une durée maximum d'un an.

- Le Conseil Municipal décide la création d'un 3^{ème} poste d'agent spécialisé des écoles maternelles et

Les décisions du Conseil Municipal

d'un poste d'agent d'entretien pour les services techniques.

- Approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols qui intègre le projet de déviation de la RN 66.

5 JUIN 1998

- Décision de réaliser les travaux de réfection spécialisée des 2 ponts sur la Thur pour un montant de 1 100 000 F, selon le plan de financement suivant :

- montant des travaux (y compris honoraires de maîtrise d'œuvre, frais d'insertion et imprévus) . . . 1 100 000 F
- subvention du Département 200 000 F
- autofinancement 900 000 F

Le Conseil décide également de confier la maîtrise d'œuvre, pour ce chantier, à la Direction Départementale de l'Équipement.

- Autorisation est donnée au Maire de signer le contrat de maintenance des logiciels avec la société SALIC-SIRIUS Informatique, pour un montant TTC de 4 900 F par an.
- Le Conseil Municipal est informé de l'évolution du futur réseau NATURA 2000. Après un examen attentif de l'ensemble des documents fournis par le Préfet, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'émettre un avis opposé au projet de classement NATURA 2000 de sites se trouvant sur le territoire communal,
- de préciser que, dans le cadre des prérogatives qui sont les siennes en matière de gestion du territoire, la Commune assurera, comme par le passé, la protection de son patrimoine naturel en relation avec ses partenaires, notamment l'ONF,
- de ne s'associer à aucune démarche visant à instaurer des mesures de protection complémentaires tant que des assurances précises n'auront pas été obtenues en ce qui concerne l'engagement des travaux de la déviation de la RN 66.

- Décision d'acquérir, par exercice du droit de préemption urbain, l'immeuble cadastré section 1, parcelle 61, d'une contenance de 25,60 ares - 15, rue des Vosges, au prix de 650 000 F.

- Autorisation est donnée au Maire pour signer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la remontée mécanique du Thanner-Hubel, avec le candidat qui sera retenu à l'issue de la procédure de publicité.

- Le Conseil Municipal s'engage dans la procédure de réalisation des travaux de restructuration de la mairie et prend les décisions suivantes :

- approuve le programme de l'opération et le budget prévisionnel global de 4 200 000 F TTC,
- mandate le Maire afin de solliciter les subventions,
- décide que la désignation du maître d'œuvre se fera à l'issue d'une sélection sur les moyens, compétence et références,
- décide de la composition de la commission de sélection.

- Décision de principe de réaliser, en 1999, des travaux de voirie pour un montant de 453 000 F et demande de subvention au Conseil Général.

- Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Moyenne Thur. Cette modification porte sur les dispositions financières en ce qui concerne la participation des adhérents.

- Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les vacations réglementaires dues aux Sapeurs-Pompiers du Corps local, à compter du 1er janvier 1998.

- Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public d'assainissement.

9 NOVEMBRE 1998

- Autorisation est donnée au Maire pour signer les cessions amiables de bois et les préventes.

- A l'issue de l'ouverture des plis concernant l'acquisition du véhicule de première intervention pour le Corps local des Sapeurs-Pompiers, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un marché avec l'entreprise la moins disante, à savoir la Sarl NEUFOCA, pour un montant de 379 166,40 F TTC.

- A l'issue de l'ouverture des plis concernant les travaux de réfection spécialisée de 2 ponts, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un marché avec

Les décisions du Conseil Municipal

l'entreprise la moins disante, à savoir la Société RICHERT, pour un montant de 956 104,74 F TTC.

- Le Maire est autorisé à signer le contrat de déneigement, pour la saison 1998/1999, avec l'entreprise Laurent MANIGOLD de Thann.
- Avis favorable du Conseil Municipal à la nomination de M. Jacques SALVI en qualité de garde-chasse pour le lot de chasse n° 1.
- Afin de résoudre un problème épineux de sécurité publique dans la rue du Pont, le Conseil Municipal décide d'acquérir de l'Etat un immeuble très vétuste pour une somme de 1000 F. Le Conseil Municipal décide, en outre, de démolir ce bâtiment sans tarder et vote, en conséquence, un crédit de 65 000 F.
- Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges. Ces modifications portent sur la représentation des communes au bureau syndical.
- Autorisation est donnée au Maire pour signer, avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin, la convention de mise à disposition d'un agent pour le remplacement d'un agent spécialisé de l'école maternelle qui est en congé parental.

23 NOVEMBRE 1998

- La commission de sélection réunie le 16 novembre 1998 a examiné minutieusement l'ensemble des moyens, compétence et références des candidats à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration de la mairie. Le vote secret qui a suivi les délibérations a classé l'équipe d'Alain LAURENT en tête, le cabinet MUNCK en deuxième position et l'atelier G5 en troisième position.

Compte tenu de ces résultats, le Conseil Municipal décide, par vote et à l'unanimité, de retenir l'équipe d'Alain LAURENT de Thann pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la mairie.

14 DECEMBRE 1998

- Le Conseil Municipal décide de procéder à certains ajustements de crédits par décisions modificatives.
- Fixation du prix des concessions au cimetière, de la location du complexe sportif et culturel et de la salle de la mairie, de la carte de bois et des lots communaux.

- Les subventions suivantes ont été votées :

- 6 associations à	5 442 F
- 2 associations à	2 340 F
- 9 associations à	729 F
- Conseil de Fabrique	5 827 F
- Licenciés sportifs (180 X 58 F) ...	10 440 F
- Elèves de l'Ecole de Musique (56 X 106 F)	5 936 F
- Saint Vincent de Paul (Noël 3 ^{ème} Age)	19 350 F
- Saint Vincent de Paul (Action Sociale)	5 442 F
- Divers	1 886 F

- Vote des crédits de fonctionnement pour les écoles :

- école mixte (139 X 154 F)	21 406 F
- école maternelle (75 X 154 F) ...	11 550 F

- Vote des crédits de fonctionnement du Corps local des Sapeurs-Pompiers, soit 31 836 F.

- Revalorisation des baux de chasse de 1,76%, ce qui porte le prix des baux pour l'année 1999 à :

- lot de chasse n° 1 rive gauche de la Thur	113 971, 20 F
- lot de chasse n° 2 rive droite de la Thur	93 619, 20 F

- Approbation des prévisions de coupes et devis de travaux forestiers pour l'exercice 1999, soit :

- coupes	2 118 m ³
- recettes brutes	647 159 F
- frais d'exploitation	373 219 F
- recettes nettes	273 940 F
- travaux à réaliser	302 130 F

- Accord pour la réalisation de travaux touristiques en forêt suivant le devis présenté par les Services de l'ONF qui s'élève à 15 642 F - et demande d'une subvention, la plus élevée possible, sur le budget du Département .

L'école élémentaire équipée en micro-ordinateurs :

Un pari sur l'avenir !

Les programmes officiels de l'école primaire, actuellement en cours, et qui datent de 1995, soulignent l'importance de l'utilisation raisonnée de l'ordinateur et de quelques logiciels. Il s'agit, en fait, de l'utilisation d'un traitement de texte, d'un tableur et de logiciels spécifiques dans le cadre de l'enseignement des champs disciplinaires, tout en abordant les principales fonctions des micro-ordinateurs (mémorisation, traitement de l'information, communication).

D'ici l'an 2000 (c'est demain...), l'objectif du Ministère est (entre autre) de généraliser la formation, de moduler les usages pédagogiques par l'accès à des bases de ressources internes ou externes (Internet) ; on parle également d'encourager la communication, la diffusion des recherches et des productions, la mise en commun des compétences, tout en préparant le citoyen de demain à mieux s'intégrer à cet environnement numérique, en facilitant l'accès de tous les acteurs du système éducatif à ces outils.

On est bien loin du plan IPT (Informatique pour tous) de 1985 et des désormais "fossilisés" T07 ou M05...

L'école ne peut évidemment pas rester en marge du processus engagé au niveau général de la société actuelle, et doit donc prendre résolument ce nouveau TGV en faisant un formidable pari sur l'avenir !

Sur le plan local

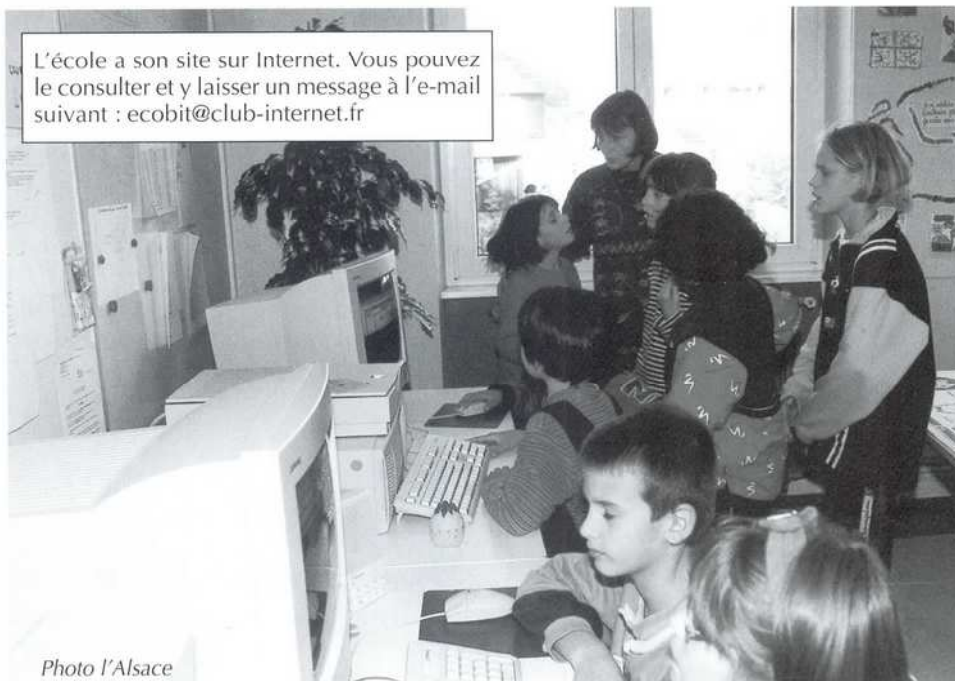
La concertation entre les différents acteurs de l'équipe éducative et les instances communales, la volonté commune d'aboutir, ont permis de doter l'école élémentaire (12 postes) et l'école maternelle (1 poste) de micro-ordinateurs performants.

Un tel investissement suppose de nombreux efforts de la part de tous les partenaires !

Effort financier tout d'abord. Il est particulièrement important, puisque la commune a investi plus de

250 000 F pour l'acquisition des postes, de 7 imprimantes, 2 scanners ainsi que des logiciels classiques (Word et Excel), mais également plus spécifiques, en ce qui concerne les logiciels de publication assistée par ordinateur ou de traitement de l'image.

Effort financier encore, avec la possibilité pour toutes les classes de pouvoir se connecter à Internet, même si cela bouscule, ravit ou inquiète selon les différentes sensibilités.



L'école a son site sur Internet. Vous pouvez le consulter et y laisser un message à l'e-mail suivant : ecobit@club-internet.fr

Photo l'Alsace

Effort de formation au niveau des enseignants : l'ensemble de l'équipe a participé à un stage de 15 jours organisé par l'Education Nationale, ce qui prouve également la volonté et l'effort d'application et surtout la modification des pratiques pédagogiques en fonction des nouvelles technologies.

Et les élèves ?

Leur faculté d'adaptation est extraordinaire... ce ne sont tout de même pas ces "machines" qu'ils voient à longueur de journée sur les dépliants publicitaires qui vont les impressionner outre mesure !

Pour eux, tout ce qu'ils découvrent est a priori connu des "plus vieux" et ne présente donc pas d'obstacle majeur...

A l'époque du multimédia, ils sont plus que jamais rois !

Tâchons de les former et de les guider afin que leur faculté d'analyse leur permette d'éviter les déviations qu'ils ne manqueront pas de rencontrer et d'entrer de plein pied dans le 3ème millénaire qui les attend !



NAISSANCES

le 11.01.1998	Lucas GULLY	de Laurent et Iréna BUDNIK, 27a rue du Chemin de fer
le 15.01.1998	Thomas HASSLER	de Bertrand et Rose Line MORANO, 30 rue des Tilleuls
le 11.02.1998	Emilie BRENDEL	de Thierry et Myriam SIFFERLEN, 4 rue de la Gare
le 02.03.1998	Sabrina BELHADJ	de Benaïssa et Najete HAMEDJ, 10a rue des Vosges
le 10.03.1998	Arnaud MOUHEB	de Si Mohand et Karima TOUADI, 2 rue de la Fonderie
le 14.03.1998	Jérémy RIBEIRO	de Jorge et Valérie HUMMEL, 12a rue de l'Ecole
le 17.04.1998	Léa DICK	de Sébastien et Rosalia LO CASTRO, 1 rue du Castel Fleuri
le 06.05.1998	Josué DA SILVA	de Raoul et Katia LOHNER, 13b rue du Rhin
le 25.05.1998	Sixtine WEIGEL	de Marc et Nathalie HENRIOT, 12 rue du Burn
le 21.06.1998	Yannis IMLOUL	de Kélifa et Raymonde BURGARD, 4a rue Joffre
le 23.06.1998	Guillaume FEDER	de Denis et Régine HOLSTEIN, 3 rue des Graveurs
le 25.06.1998	Célia BASSET	de Christian et Brigitte HOLL, 7a rue des Vosges
le 29.07.1998	Océane LIZIER	de Philippe et Annick EHRICH, 42 rue du Rhin
le 20.08.1998	Quentin ARNOLD	de Jean-Luc et Valérie RIEKER, 34 rue du Rhin
le 16.09.1998	Rose HOLDER	de Eric et Andréa LIMOUZIN, 16 rue Joffre
le 28.09.1998	Fayçal AYAD	de Lakdar et Nassima DFIL, 13 rue du Rhin
le 24.10.1998	Noémie FAURE	de François et Catherine SOEHNLEN, 11 rue des Vignes
le 06.11.1998	Jérémy FIMBEL	de Olivier et Marie Virginie LOPES, 5 Impasse des Imprimeurs
le 22.11.1998	Sümevra BALCI	de Remzi et Gulenur SUBASI, 17 rue des Tilleuls
le 25.11.1998	Robin RICHEN	de David et Véronique FISCHER, 19 rue du Rhin

MARIAGES

Célébrés dans la commune

le 13.02.1998	Denis BONDONO de Saint-Louis et Edith LUTRINGER de Bitschwiller-lès-Thann
le 25.04.1998	Gérard BLENNER et Josiane MARGREITHER, tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
le 09.05.1998	Thierry LADREYT de Thann et Marie-José TSCHAEGLE de Bitschwiller-lès-Thann
le 09.05.1998	Norbert FREITAG et Thérèse DUCHENE, tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
le 16.05.1998	Kélifa IMLOUL de Thann et Raymonde BURGARD de Bitschwiller-lès-Thann
le 13.06.1998	Dominique EDEL et Sonia SYREN, tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
le 27.06.1998	Hervé GIACOMINI et Valérie SZABO, tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
le 26.09.1998	Jean-Louis GALLAT et Catherine KIPPELEN, tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
le 24.10.1998	Jorge BALULA-RIBEIRO et Valérie HUMMEL, tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
le 12.12.1998	Francis HOUSSIER et Corinne SIMON, tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
le 18.12.1998	Pascal SCHNEPF de Bitschwiller-lès-Thann et Sabine RINGENBACH de Thann

Célébrés hors de la commune

le 06.06.1998 à Thann	Olivier FIMBEL de Bitschwiller-lès-Thann et M. Virginie LOPES de Thann
le 06.06.1998 à Wentzwiller	Stéphane GULLY de Bitschwiller-lès-Thann et Sylvie THOMA de Wentzwiller
le 06.06.1998 à Willer-sur-Thur	François ROUSSEAU de Bitschwiller-lès-Thann et Anne MARK de Willer-sur-Thur
le 18.07.1998 à Thann	Richard TSCHANN et Cathy BURGUNDER tous deux de Bitschwiller-lès-Thann

DECES

le 20.01.1998	Henri NUSSBAUM, 11 rue des Tilleuls
le 20.01.1998	Jacques HOSOTTE, 47 rue Kléber Thann
le 24.01.1998	Charles KOENIG, 58 rue des Vosges
le 25.01.1998	Rose MATHIS née HOSTETTER, 41 rue Joffre
le 18.02.1998	Jeanne SCHERRER née LEYENDECKER, 41 rue Joffre
le 25.02.1998	Marie-Thérèse GOUBY née ZAEPFEL, 3 rue des Imprimeurs
le 04.03.1998	Louis LIMACHER, 55 rue des Vosges
le 07.03.1998	Stéphanie BECK, 41 rue Joffre
le 08.03.1998	Eugénie FALLECKER née SCHWEITZER, 41 rue Joffre
le 21.03.1998	Hafiye BALCI née SUBASI, 17 rue des Tilleuls
le 31.03.1998	Marguerite BLANC-GONNET née BEHE, 41 rue Joffre
le 05.04.1998	Joséphine SCHMIECH née HAFFNER, 41 rue Joffre
le 09.04.1998	Marius ROECKEL, 6a rue de la Gare



le 08.05.1998	Emile ANDERHALT, 39 rue Joffre
le 06.06.1998	Jean MALQUIT, 6 rue du Canal
le 08.06.1998	Lucien RUFFIO, 6 rue Longchamp
le 09.06.1998	Elisabeth GEYMANN née BROBST, 77 rue des Vosges
le 15.07.1998	Marcelle LE ROUX née EHRET, 4 rue du Grand'Pré
le 26.08.1998	Georgette FINCK née SCHLICKLIN, 41 rue Joffre
le 29.08.1998	Daniel VOKURKA, 9 rue des Vosges
le 23.09.1998	Jean-Pierre GUTKNECHT, 33 rue du Castel Fleuri
le 23.09.1998	Yvonne ROMINGER née BRAX, 18 rue de la Chapelle
le 03.10.1998	Ernestine FAULHABER née FREY, 53 rue Joffre
le 25.10.1998	André ARNOLD, 17 rue du Rhin
le 31.10.1998	Marie NANN née HARTMANN, 48 rue des Vosges
le 28.12.1998	Hélène LUY née FRAULIN, 41 rue Joffre

ANNIVERSAIRES

NOCES DE PALISSANDRE (65 ans)

le 05.01.1999 Auguste BINDER et Marthe HUBER, 71 rue des Vosges

NOCES DE DIAMANT

le 11.12.1999 René MARENT et Irène HIERHOLZER, 16 rue du Burn

NOCES D'OR

le 16.04.1999 André BURGUNDER et Odette BURGLEN, 4 rue des Imprimeurs
le 18.06.1999 André RIEDLINGER et Béatrice MAEDER, 10 rue des Vosges
le 12.07.1999 Geoffroy CAPON et Madeleine TSCHUPP, 30 rue des Vosges
le 24.07.1999 Roger LUTRINGER et Juliette SCHWOBTHALER, 2 rue de la Gare
le 01.08.1999 Jean-Paul WUCHER et Paulette LUTRINGER, 17 rue de la Carrière
le 16.09.1999 Robert WALTER et Jeanne BELTZUNG, 8 Chemin du Kehrlenbach

95^{ème} anniversaire

le 15.11.1999 Alice EHRET née HATTERER, 5 rue Haute

90^{ème} anniversaire

le 21.01.1999 Joseph FEDER, 41 rue Joffre
le 07.07.1999 Mathilde WITSCHGER née HANS, Maison de retraite "Les Cigognes" à Cernay
le 19.07.1999 Maria BERTHOLD née TSCHIERET, 9 rue des Graveurs
le 19.11.1999 Henriette FEDER née GANDER, 5 rue de l'Ecole
le 17.02.2000 Auguste TSCHAEGLER, 6 rue des Graveurs

85^{ème} anniversaire

le 12.01.1999 Antoinette PETER née FALLECKER, 8 rue Bellevue
le 23.04.1999 Jeanne GUTLEBEN née MARS, 13 rue des Tilleuls
le 28.04.1999 Léonie ROSSI née LUTRINGER, 2 rue de la Carrière
le 17.07.1999 Emile METHIA, 5 rue des Tilleuls
le 21.09.1999 Marguerite GRUNENWALD née MULLER, 21 rue Joffre
le 25.11.1999 Cécile RINGENBACH née EHRET, 3 rue Bellevue
le 11.01.2000 Berthe THOMAS née ALBINI, 11 rue du Rhin

80^{ème} anniversaire

le 07.02.1999 Ruth TSCHAEGLER née ARNOLD, 6 rue des Graveurs
le 26.02.1999 Madeleine BENDER née SIFFERLEN, 26 rue des Vosges
le 16.03.1999 Joséphine INGOLD née BENDER, 31 rue de l'Ecole
le 19.04.1999 Camille GUINOT, 41 rue Joffre
le 10.05.1999 Santo LUMIA, 13 rue Haute
le 12.02.2000 Berthe BUHLER née ZUSSY, 11 rue des Vosges
le 25.02.2000 Georgette TSCHAMBERGER née ZAEPFEL, 28 rue des Vosges



BUDGET 1998 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

- Déficit d'investissement 1997	2 094 558,99 F
- Remboursement d'emprunts - Part en capital	202 974,97 F
- Frais d'étude pour travaux à la mairie	18 000,00 F
- Acquisitions :	
• terrains	660 395,36 F
• matériel de transport	1 698,40 F
• matériel de bureau et informatique	299 273,73 F
• autres	96 612,73 F
- Construction de vestiaires au stade	1 812,04 F
- Restructuration école maternelle	1 768,97 F
- Travaux de voirie	346 724,41 F
- Couverture de fossé, rue Longchamp	5 135,05 F
- Travaux en forêt	226 203,40 F
- Signalétique urbaine	107 768,78 F
- Gros travaux à l'école mixte	130 789,57 F
- Travaux de peinture à l'école maternelle	36 968,41 F
- Travaux de revêtement de sol - salle 1, école des filles	21 085,70 F
- Remplacement des volets de la Poste	34 372,47 F
- Aménagement de la petite salle du complexe sportif	98 996,32 F
- Gros travaux de peinture au presbytère	9 937,20 F
- Amélioration de l'accès de l'atelier	23 678,60 F
- Mise en place de bornes d'incendie	121 263,33 F
- Amélioration de l'éclairage public	10 614,86 F
- Réfection spécialisée de deux ponts	5 192,28 F
- Travaux de réhabilitation de la mairie	6 155,34 F
- Titres immobilisés	3 000 000,00 F

TOTAL 7 561 980,91 F

RECETTES

- Fonds de compensation de la T.V.A.	689 978,22 F
- Taxe Locale d'Equipement	55 608,00 F
- Excédent de fonctionnement capitalisé	2 094 558,99 F
- Subvention Etat	5 670,45 F
- Subvention Département	119 004,00 F
- Amendes de police	24 107,00 F
- Différences sur réalisation d'immobilisation	49 844,43 F
- Vente de terrains	248 055,57 F
- Cession de Bons du Trésor	1 500 000,00 F
- Cession d'immobilisations financières	12 586,78 F
- Subvention en annuités	3 078,00 F
- Subvention équipements de tiers	148 041,00 F

TOTAL 4 950 532,44 F

DÉFICIT D'INVESTISSEMENT = 2 611 448,47 F

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	1 951 674,92 F
012 - Charges de personnel	2 361 472,06 F
65 - Autres charges de gestion courante	1 619 403,86 F
66 - Charges financières	48 115,47 F
67 - Charges exceptionnelles	1 797 900,00 F
68 - Dotations aux amortissements et provisions	148 041,00 F

TOTAL 7 926 607,31 F

RECETTES

70 - Produits des services, du domaine	769 219,88 F
73 - Impôts et taxes	4 060 402,46 F
74 - Dotations, subventions, participations	3 232 722,90 F
75 - Autres produits de gestion courante	277 336,47 F
76 - Produits financiers	89 760,66 F
77 - Produits exceptionnels	1 814 553,05 F
013 - Atténuation de charges	34 949,23 F
002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 608 038,48 F

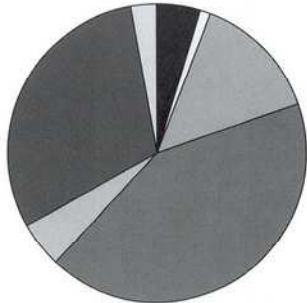
TOTAL 12 886 983,13 F

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT = 4 960 375,82 F

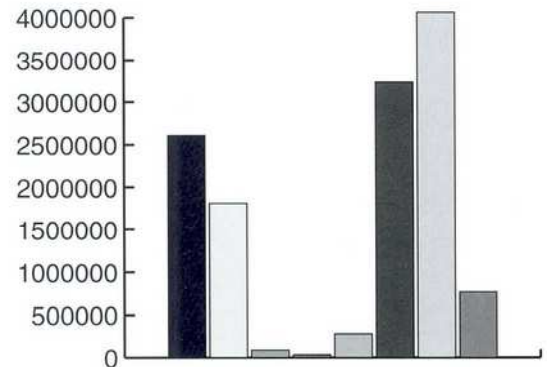
EXCEDENT GLOBAL SANS RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT = 2 348 927,35 F
EXCEDENT GLOBAL AVEC RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT = 928 205,75 F

BUDGET 1998 - RECETTES

INVESTISSEMENT : 4 950 532,44 F

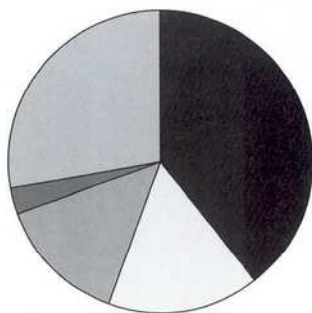


FONCTIONNEMENT : 12 886 983,13 F

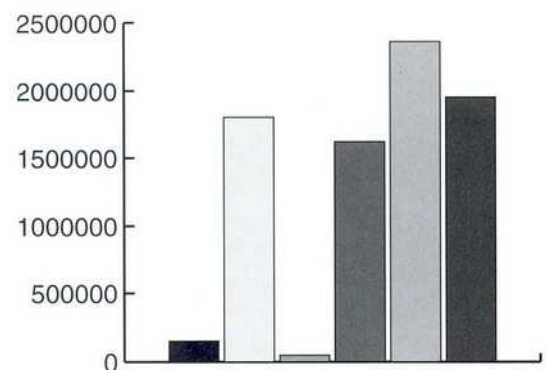


BUDGET 1998 - DEPENSES

INVESTISSEMENT : 7 561 980,91 F



FONCTIONNEMENT : 7 926 607,31 F



UN VESTIGE DU PASSÉ A JAMAIS DISPARU : LA CHAPELLE DE BITSCHWILLER

Dans une première partie de l'article, j'avais traité de l'histoire de notre chapelle depuis l'arrivée des Franciscains en 1284 jusqu'au milieu du 18^{ème} siècle. Dans cette seconde partie, je vais essayer de reconstituer la période qui a précédé sa démolition.

Si notre chapelle est toujours signalée en bon et décent état en 1776, comment a-t-elle passé la période troublée de la Révolution Française ? Les archives ne nous donnent pas de renseignements précis, mais en procédant à un regroupement des différentes sources d'information, on peut conclure qu'elle a été complètement saccagée :

- le premier événement qui ait laissé une trace, c'est la vente, comme bien national, des biens rattachés à la chapellenie dont nous avons parlé plus haut. Cette vente a eu lieu le 13 octobre 1791 et c'est Joseph BETTIG de Bitschwiller qui les a acquis pour la somme de 5 150 livres.

- Nous savons ensuite, par un tableau, qui en 1799 énumère les édifices abandonnés aux communes pour la célébration du culte révolutionnaire et des décadis :

" Bitschwiller que 4 murs d'une chapelle "

- Nous avons relevé, par ailleurs, les achats faits par la municipalité, en 1804, pour remettre en état notre lieu de culte :

La Tuilerie CLAD de Bitschwiller livre :

- 3775 tuiles et briques
- 75 quintaux de chaux
- 22 tuiles creuses

La Tuilerie MENY de Bitschwiller livre :

- 500 tuiles
- 300 briques
- 10 tuiles creuses
- 40 quintaux de chaux

Cette importante liste de matériaux est le témoignage d'un état de délabrement avancé.

Malgré les rénovations, mais vu l'accroissement constant de la population dû à l'industrialisation, notre chapelle devient rapidement trop petite pour contenir tout le monde. Alors qu'en 1835, on apprend que le vicaire de WILLER dit chaque semaine deux fois la messe à la chapelle, en 1838, la décision est prise par la Municipalité de construire une église qui sera achevée en 1840. BITSCHWILLER ne dépendra plus, sur le plan spirituel, du curé de WILLER, et deviendra une paroisse indépendante.

L'église étant en service, la chapelle ne présentait plus la même utilité. Le Conseil Municipal décide, dans sa séance du 18 avril 1841, de la mettre en vente. On peut lire dans le compte rendu de cette séance, l'argumentation suivante :



"Vierge à l'enfant"
Statue en bois polychrome de l'ancienne chapelle

La chapelle du village (2^e partie)

“ La chapelle est, par sa vétusté, dans un état de délabrement complet et ne porte d'ailleurs dans sa construction aucun caractère monumental et par son entier abandonnement elle n'est d'aucun usage d'utilité publique.”

“Le Conseil de Fabrique ne possède pas de revenu suffisant pour faire face aux dépenses ordinaires du culte encore moins à celle d'entretien et de réparation de cet édifice destiné au culte. La chapelle est située en dehors du village”

Dans l'enquête administrative qui suit cette délibération, personne ne s'oppose à la vente. La population prouve par là, le peu de cas qu'elle fait, à cette époque, pour l'unique ancien lieu de culte qui se trouvait dans leur village. Mais malgré tout, les villageois montrent peu d'empressement pour acquérir l'édifice. Trois ventes publiques ont été nécessaires :

- la 1^{ère} avec mise à prix de 3000 F a lieu le 11 juin 1843 - sans succès -
- la 2^{ème} avec mise à prix de 2000 F le 2 juillet 1843 - sans succès -
- la 3^{ème} avec mise à prix de 1000 F le 15 septembre 1844

Elle est alors adjugée à Monsieur Joseph BELTZER, directeur de fabrique, demeurant à BITSCHWILLER, agissant pour le compte de Monsieur Maximilien DOLLANDER, tuilier, pour la somme de 1505 F.

Elle sera démolie peu après.

Ainsi disparut à BITSCHWILLER, dans l'indifférence générale, le seul monument historique important du village. Même si, comme l'ont affirmé les édiles de l'époque, la chapelle ne présentait aucun caractère architectural spécial, elle avait une valeur sentimentale et spirituelle certaine. Il est attristant de constater que les Bitschwillois ont laissé disparaître à tout jamais ce haut lieu de rassemblement et de prière qui pendant plus de 5 siècles avait été le témoin de tant de générations de leurs ancêtres.

Les rares objets qui subsistent encore sont, à notre connaissance, la cloche de 1720, dont nous avons parlé précédemment. Après avoir repris du service à l'église, puis dans le clocheton de la Mairie, elle a trouvé maintenant une place de choix dans la grande salle de la Mairie. Une statue est également conservée dans une famille originaire du village. Mais aucune trace iconographique, sous forme d'un tableau ou d'une gravure qui puisse nous renseigner sur sa forme architecturale, n'est malheureusement parvenue jusqu'à nous.

Signalons encore que l'historien de la vallée Gilles SIFFERLEN cite, comme provenant de la chapelle, le relief en plâtre polychromé représentant la Sainte Trinité qui se trouve dans le haut de l'abside de l'église, au dessus du maître autel. Mais ceci est très problématique. Comment aurait-on pu transférer une telle pièce fragile, en plâtre peint et de grande dimension ? Un tel ensemble a dû être exécuté sur place et ne peut donc provenir de l'ancienne chapelle comme le veut la tradition.

J.P. GASSER

BIBLIOGRAPHIE

- M. TSCHAMSER *Annales oder Jahrs-Geschichten der Baarfüseren oder Minderen Brüdem S. Franc. Ord. Insgemein Conventual en genannt, zu Thann - T1. pp. 203, 219, 248*
- A. GATRIO *Die Abtei MURBACH In Elsass T 2 p. 76*
- G. SIFFERLEN *La Vallée de Saint-Amarin Livre III BITSCHWILLER*
- F. ROSENBLATT *La ville de Saint-Amarin et les villages de la vallée sous le Directoire Vive 89 en Alsace T 8 - 1996 p.7 - 29*
- Archives de l'Ancien Evêché de Bâle à Porrentruy cote A 23.9*

Fête de la voiture ancienne



**5 juillet 1998, 5 heures du matin :
aboutissement de 7 mois de travail et d'efforts ;
l'événement
tant attendu
est enfin arrivé !**



Deux associations du village, le Football-club et l'Association de la Classe 1956, aux activités bien différentes ont décidé de réunir leurs membres respectifs pour organiser une manifestation digne de notre cité. Le soleil et les spectateurs étaient au rendez-vous et surtout des mécaniques, toutes plus belles les unes que les autres et qui rappelaient à bien des nostalgiques des souvenirs encore présents dans leur mémoire.

Les réflexions fusaient de la part des spectateurs ébahis :

"Regarde, tu te rappelles, ça c'était de la mécanique !"

"Quand je pense que j'avais la même !"

"Qu'elle est belle ! Je n'ai jamais vu autant de passionnés de la voiture"



variétés

Fête de la voiture ancienne

Il faut dire que le plateau valait vraiment le déplacement et, pour faire profiter le plus de spectateurs possible, un rallye dont le départ était donné à Bitschwiller mena les voitures au barrage de Wildenstein avec au retour un arrêt au Parc de Wesserling.

A 14 heures, point culminant de la journée !

Le concours d'élégance fut le théâtre d'un magnifique spectacle où les voitures et les équipages rivalisèrent de beauté et de classe !

Vers 18 heures la manifestation s'est achevée avec des rêves plein la tête pour de nombreux spectateurs.

Bravo à ces deux associations qui ont prouvé que l'on peut encore de nos jours, avec un peu de bonne volonté, faire rêver petits et grands malgré la grisaille du quotidien.



variétés

1899, notre village il y a 100 ans

1899 est l'année où d'importants travaux sont décidés pour l'église.

Au conseil de fabrique, le curé SCHAFFAR "fait comprendre la haute importance d'ajouter une flèche à notre tour jusqu'ici inachevée, pour effacer une bonne fois le vilain aspect que donne ainsi notre vilaine tour à tous les voyageurs passant par notre paroisse". Le coût des travaux est de 12 000 marks.

On a du mal à comprendre une autre décision prise la même année : celle de remplacer les 3 cloches bénies le 11 novembre 1840 et âgées d'un peu plus d'un demi-siècle seulement par une nouvelle sonnerie de 4 cloches ; surtout que la dépense est très importante : 18 000 marks.

Ces cloches sont bénies le 27.09.1899. Le sermon de circonstance est prononcé par le chanoine WINTERER, ancien vicaire de Bitschwiller et curé doyen de Mulhouse.

Ces nouvelles cloches fondues par la maison CAUSARD de Colmar sont :

- la première en "do" (2 744 kg) dédiée à St Alphonse de Ligori patron de la paroisse. Elle porte comme inscription : "Dulcis vox Alphonsi Trahat nos ad templum sponsi" (*La douce voix d'Alphonse nous entraîne vers le temple de l'époux*).

Elle a pour parrains M. Charles MARTINOT, M. Paul MARTINOT et pour marraines M^{me} Charlotte GAL- LAND et M^{me} Marguerite BLANCHOT.

- La deuxième en "ré" (2 000 kg) dédiée à St Joseph, patron des ouvriers. Elle porte l'inscription : "Mane voco : ora et Labora ! Venit mox quietis hora". (*Le matin j'appelle : prie et travaille : bientôt viendra l'heure du repos*).

Les parrains : M. Sébastien DESERICH et M. Eugène WISS. Les marraines : M^{me} Marie HEIDET et M^{me} Marie SCHOTT.

- la troisième en "mi" (1 355 kg) dédiée à la Sainte Vierge Marie, reine du Rosaire a pour inscription : "O Rosa ter mirabilis, Decus coeli, terrae gaudium, sis vivis salus mortuis solatium." (*O rose trois fois admirable, ornement du ciel, joie sur la terre, sois le salut des vivants et la consolation des morts*).

Les parrains : M. Eugène GRUNENWALD et M. Xavier SEELINGER. Les marraines : M^{me} Marie DESE- RICH et M^{me} Rosalie TSCHAEN.

- la quatrième en "sol" (787 kg) dédiée à St Wendelin second patron de l'église.

Inscription : "Sancte pastor et colende ab omni malo nos defende". (*Saint berger et gardien, défends nous contre tout le mal*).

Le parrain : M. Joseph WASMER. La marraine : M^{me} Marie BESANCON.

Parmi les autres travaux de cette époque :

- le crépissage extérieur des murs pour 8 000 marks.
- le carrelage des allées en mosaïque de Mettlach pour 3 000 marks

En cette fin de siècle 41 000 marks auront été dépensés pour l'église qui a pris sa forme définitive.

J.P GASSER



Le 80^e anniversaire du 11 novembre 1918

La Commune de Bitschwiller-lès-Thann a commémoré avec éclat le 80^{ème} anniversaire du 11 novembre 1918.

Après le dépôt de gerbe au Monument aux Morts du village et le traditionnel office religieux à la mémoire des victimes de toutes les guerres à l'église paroissiale, un long cortège s'est rendu au Carré Militaire de notre cimetière.

Les associations locales ainsi qu'un grand nombre de nos concitoyens ont rendu hommage à ces glorieux combattants morts au Champ d'Honneur dont les noms sont gravés dans la pierre de l'ancien monument aux morts.

Une foule émue et recueillie assistait au dépôt de gerbe par le Président du Souvenir Français tout en étant attentive au message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants lu par le Maire. Message de circonstance qui retraçait les péripéties de la Grande Guerre et surtout message d'espoir, de paix et de fraternité pour l'avenir.

S'il est vrai que les hommes meurent deux fois, la première fois, le jour de leur décès physique, la seconde fois lorsque plus personne ne parle d'eux, ayons garde de toujours nous souvenir de ceux qui ont payé de leur sang le prix de notre liberté.

De retour à la salle des fêtes, les participants étaient conviés au vin d'honneur offert par la Commune. Une rétrospective photographique de la guerre 14-18 fut proposée par l'UNC locale en présence de plusieurs personnes du village ayant vécu la Grande Guerre et qui participèrent il y a 80 ans à cette mémorable journée du 11 novembre 1918.

M^{me} Germaine BOBACHER (1908) et M^{me} Marie TSCHUPP (1912), toutes deux natives de Bitschwiller-lès-Thann, racontèrent leurs souvenirs. M. Jean SCHIBL (1911), lui aussi témoin de cette sombre époque, nous a également honoré de sa présence.

Merci aux sociétés locales ainsi qu'à toutes les personnes ayant participé à cette journée du souvenir.



935. Haute-Alsace. - BITSCHWILLER. - La Mairie bombardée

Le film de l'année



28-3-98 - 50^e anniversaire de



8-3-98 - Cours de taille au verger école



5-7-98 - Fête de la voiture ancienne



variétés



13-9-98 - Sortie pédestre

Visite de retraite J. Scheurer



11-11-98 - Cérémonie commémorative



Visite de M^{me} Antoinette Scheurer



La parole au président

Le JUDO CLUB SAMOURAÏS a été créé en décembre 1972.

Une poignée de personnes décide de donner à ceux qui le désirent la possibilité de pratiquer le JUDO, qui n'est pas seulement un sport mais également une école de vie, basée sur les principes fondamentaux suivants : l'Amitié, le Respect, le Contrôle de soi, la Modestie, la Sincérité, l'Honneur, la Politesse et le Courage.

Depuis, cette œuvre a été poursuivie par des parents et dirigeants, qui se sont investis bénévolement sous les présidences successives de MM. BRENNER André, REMY Christian, WEST Michel et depuis 1984 de DEL MEDICO Patrick.

A présent, une équipe soudée poursuit avec la même détermination que ses prédécesseurs, la tâche entreprise, en favorisant la formation des jeunes, par le biais d'entraînements et de compétitions de niveau départemental, régional, interrégional voire national.

Ceci permet avec sérénité et dans la joie de vivre, de favoriser l'éclosion de talents nouveaux, qui feront le JUDO CLUB SAMOURAÏS de demain.

Cela nous a permis d'avoir :

- 14 Champions du Haut-Rhin et 70 podiums départementaux (2^{ème} ou 3^{ème})
- 4 Champions d'Alsace et 20 podiums régionaux
- 1 vainqueur de la coupe d'Alsace
- 1 Champion d'Interrégion et 2 podiums interrégionaux
- 1 Vice-Champion de France

Cette tâche est facilitée par notre DOJO, un des plus beaux du département, et grâce à un encadrement compétent pour la centaine de licenciés.

Cet encadrement est composé de :

- HAMAD Serge Ceinture Noire 5^{ème} Dan Breveté d'Etat
- SCHMITZ Raphaël Ceinture Noire 5^{ème} Dan Breveté d'Etat
- DEL MEDICO Patrick Ceinture Noire 3^{ème} Dan Breveté d'Etat
- KOENIG Didier Ceinture Noire 1^{ère} Dan
- DEFRANCE Didier Ceinture Noire 1^{ère} Dan
- GIBONDI Florence Ceinture Marron

Les horaires d'entraînement sont les suivants :

- LUNDI : 18 h 00 - 19 h 00
1^{ère} Vague (6-9 ans)
19 h 15 - 21 h 15 Adultes
- MARDI : 18 h 30 - 20 h 00
2^{ème} Vague (10-14 ans)
- MERCREDI : 14 h 00 - 15 h 15 Débutants
- VENDREDI : 17 h 45 - 18 h 45
1^{ère} Vague (6-9 ans)
18 h 45 - 20 h 00
2^{ème} Vague (10-14 ans)
20 h 00 - 22 h 00 Adultes

Pour tout renseignement, téléphoner au 03.89.37.39.92 (DEL MEDICO Patrick) ou s'adresser au responsable présent lors des entraînements.



Championnat de la pêche à la mouche

UNE ORGANISATION QUI FAIT MOUCHE *Le Criterium de la Thur*



La pêche à la mouche est sûrement l'un des plus fins et des plus élégants sports halieutiques, ce qui explique l'engouement de plus en plus prononcé pour ce mode de pêche dont le nombre d'adeptes ne cesse de croître.

Un événement majeur pour tous les pratiquants de ce sport a eu lieu le dimanche de Pentecôte 98, puisque se disputait sur notre parcours local, une manche officielle de la deuxième division rivière de pêche à la mouche.

Un temps couvert et chaud à tendance orageuse, une Thur aux eaux claires et des poissons coopératifs (plus de 400 prises, dont 270 maillées à plus de 21 cm) ; il n'en fallait pas plus pour séduire les 32 participants venus des quatre coins de France. "Votre Thur est l'une des meilleures rivières du Pays!", entendait-on de la bouche de ces spécialistes nationaux...

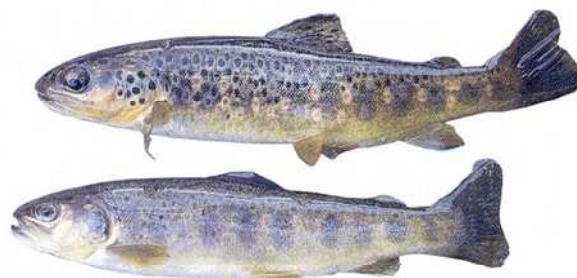
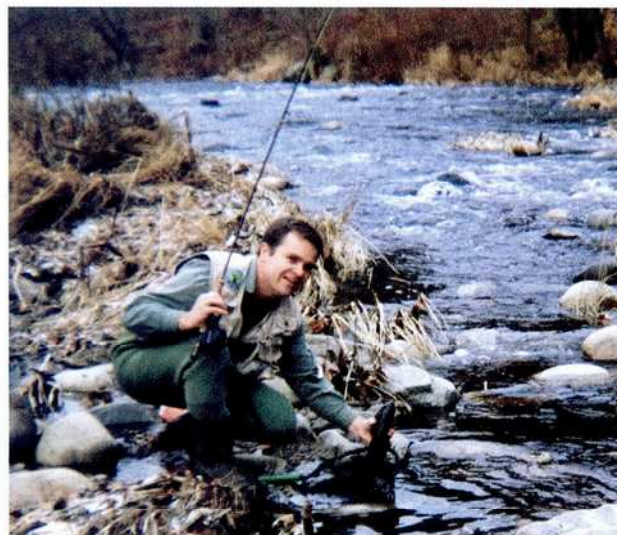
Le mode de pêche obligatoire pour ce genre de compétition est le "no-kill" (non-tué), ce qui nous confirme la sportivité de cette activité : toutes les prises ont été remises à l'eau sans dommages. La Thur compte en effet une excellente reproduction naturelle de truites Fario, malgré les nombreux alevinages de truites d'élevage destinées à la consommation familiale des pêcheurs locaux.

La réussite de cette première organisation est due au dynamisme de M. Thierry STICKER (photo de droite), domicilié dans notre pays de Thann et lui-même classé parmi les meilleurs moucheurs de France, qui avec l'appui de l'APP Thur et l'amicale de pêche de Husseren-Wessering, aura réussi d'une part à mettre sur pied toute la logistique d'une compétition nationale, et d'autre part à revaloriser notre rivière aux yeux des plus grands champions... et même des nôtres !



Le prochain rendez-vous, actuellement en préparation, réunira cette fois la première division, (les 48 meilleurs Français dont Pascal Cognard, deux fois champion du Monde !) les 29 et 30 mai 1999.

variétés



Les truites de souche (en haut)
cohabitent avec les truites d'élevage (en bas)

Des plantes et des saveurs locales

NOTRE FLORE : UNE RICHESSE INSOUPÇONNÉE

Le bord des routes, des chemins creux à la campagne, les terrains vagues, les carrières inexploitées ou les champs et jardins à l'abandon sont le domaine privilégié de certaines plantes sauvages.

Quelques exemples :

La fleur la plus commune de ces endroits est sans doute **le coquelicot**

Un peu d'histoire : Le nom de coquelicot serait le nom déformé du coq qu'on appelait autrefois "cocorico", les pétales rouges rappelant la crête écarlate du gallinacé.

Il a couvert par millions les champs dévastés de la première guerre mondiale. Il croît au milieu des cultures céréalières où il est souvent considéré comme une "mauvaise herbe".

Connu depuis l'antiquité, les pétales de coquelicot sont utilisés comme plante médicinale, dans les thés et pour colorer les pots-pourris.

L'ortie blanche ou lamier blanc ou Weisse-Taubnessel : ses feuilles ressemblent à celles des orties mais ne piquent pas. On utilise ses fleurs en infusion.

Le bouillon blanc ou cierge de Notre-Dame ou Königskerze peut atteindre 2 mètres, ses fleurs sont réunies en grappes ressemblant à des épis. Depuis des temps immémoriaux, ce végétal jouit d'une haute considération pour ses propriétés curatives. Adoucissant pectoral et antispasmodique, le bouillon blanc est utilisé en infusion ou en sirop.

La potentille anserine ou herbe aux oies ou Gänse-Fingerkraut est une plante rampante comme son parent le petit fraisier avec de longs stolons ; elle a de petites fleurs à 5 pétales d'un beau jaune d'or isolées au sommet de longues tiges et des feuilles soyeuses argentées ; ses racines comestibles étaient autrefois séchées et moulues pour faire de la farine.



variétés

Quand la lune fait de l'ombre au soleil

Rendez-vous le 11 août prochain mais soyez prudents.

11 août 1999 : une chaude journée d'été pour ceux qui, en cette période de vacances auront gagné d'autres horizons. Tous ne seront pas partis. Certains travailleront ce mercredi là, tandis que d'autres vaqueront tout simplement à leurs occupations quotidiennes. Ils passeront bientôt à table car midi viendra de sonner au clocher de l'église.

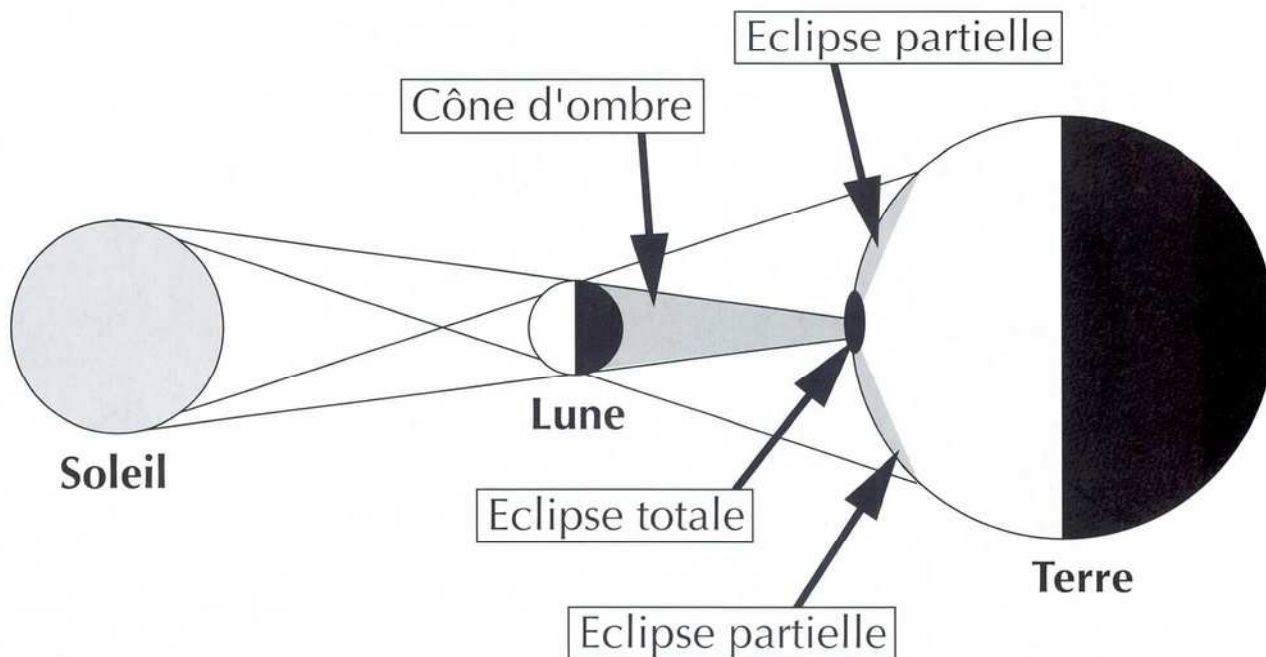
C'est le moment que choisiront la lune et le soleil pour offrir un grand spectacle rarissime qui ne se produit qu'une fois tous les 350 ans environ au même endroit et ceci pour une durée de moins de cinq minutes. Il s'agit d'une éclipse totale du soleil, la première en France depuis le 15 septembre 1961. Durant quelques instants l'astre solaire faillira à sa tâche en plein jour et nous dévoilera sa couronne.

Les astronomes nous expliquent que l'éclipse de soleil a lieu quand la lune vient s'interposer entre la terre et le soleil. La lune projette derrière elle un cône d'ombre dont la longueur varie de 51 à 59 fois le rayon terrestre selon sa distance au soleil. L'espace qui sépare la lune de la terre varie de 51 à 63 fois le rayon terrestre. Quand la lune est au périgée (distance minimale de la terre), l'extrémité du cône d'ombre recouvre une petite partie de la terre et décrit une bande étroite bordée de deux zones où l'éclipse sera partielle. Le 11 août prochain le nord de l'Alsace vivra une éclipse totale tandis que nous aurons droit à une éclipse quasi-totale, le soleil étant caché à 98 %.

Les explications scientifiques n'ôtent toutefois rien à la magie de ces instants qui, par le passé, ont fortement impressionné les peuples qui y voyaient une manifestation de la colère des dieux ou le signe annonciateur de grands cataclysmes.

Pour profiter pleinement du spectacle en toute sécurité, il est IMPERATIF, sous peine de risques de lésions irréversibles pour les yeux, de ne pas observer directement le soleil à l'œil nu ou à l'aide de moyens de fortune (à travers une pellicule photo, une plaque de verre noircie à la bougie, etc...). Les seules protections efficaces sont les verres de soudeur "grade 14" ou les lunettes en polypropylène noir, norme CE.

La commune a décidé de s'associer à l'initiative de la coordination "Eclipse 99" du Planétarium de Strasbourg et distribuera gratuitement ces lunettes "spéciales éclipse" selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.



actualité

D'ÉTUDES EN PROJETS : UN PARCOURS DE PLUS DE 20 ANS

Constituant l'un des maillons de l'axe Bénélux-Bâle-Italie, le tronçon REMIREMONT-MULHOUSE de la RN 66 est classé en GLAT (Grande Liaison d'Aménagement du Territoire) au Schéma Directeur Routier National. En 1992 elle a également été réévaluée en "grande voie européenne" sous le numéro E 512. Du point de vue régional, elle est, avec la RN 59 (SAINT DIE-SELESTAT) et la RN 415 (SAINT DIE-COLMAR), un axe majeur entre le sud de l'Alsace et la Lorraine.

Une première étude de cet axe, approuvée par le Ministère des Transports en janvier 1977, prévoyait un aménagement à trois voies sur la totalité du tronçon REMIREMONT-MULHOUSE. Suite au classement en grande voie européenne, un Avant Projet Sommaire d'Itinéraire (APSI) a été élaboré entre 1992 et 1994.

En septembre 1992, le Conseil Municipal prit une motion demandant la relance du dossier dans le cadre du X^{ème} Plan 1994-1998. L'élaboration de l'avant-projet d'APSI donna lieu à une délibération du Conseil Municipal le 17 juin 1994. A cette occasion, une nette préférence fut donnée au tracé "fond de vallon" relativement éloigné du village qui serait le seul à apporter une amélioration significative de la situation actuelle.

Le 4 mars 1996, la Direction des Routes du Ministère de l'Équipement approuva le principe d'un nouvel aménagement routier à deux voies entre FELLERING et CERNAY et décida de faire établir en priorité l'APSI de la déviation de WILLER-BITSCHWILLER.

Dès le 22 mars 1996, le Conseil Municipal confirma son attachement à la variante "fond de vallon", la plus acceptable tant du point de vue des nuisances que du respect de l'environnement à condition d'optimiser son insertion dans le site et de prendre en compte des impératifs liés à l'exploitation des terres agricoles.

actualité



Photo : L'Alsace

Le 11 juin 1997 fut alors ouverte l'enquête publique concernant la déviation de WILLER-BITSCHWILLER. Elle s'acheva le 15 juillet 1997. Réuni le 18 juillet 1997, le Conseil Municipal effectua encore un certain nombre d'observations sur le positionnement du tracé : éloignement maximal des habitations, création d'écrans visuels et phoniques, compatibilité avec l'agriculture. Un avis favorable fut également donné.

Il fallut encore près d'une année supplémentaire pour obtenir la signature, le 16 juin 1998, de la déclaration d'utilité publique du projet après que le Conseil Général eut donné son accord pour cofinancer avec l'Etat le surcoût éventuel au-delà des 760 millions de francs pris en charge par l'Etat à raison de 50 %, par la Région et le Département à raison de 25% chacun.

LA DEVIATION D'UTILITE PUBLIQUE MAIS POUR QUAND ?

La déclaration d'utilité publique du 16 juin 1998 constitue une avancée positive pour le projet de déviation ; pour autant, toutes les conditions ne sont pas encore réunies pour passer du stade de projet à celui de sa réalisation. Les événements suivants en témoignent :

- En juin 1998 également, les crédits de 360 MF inscrits dans le contrat de plan 1994-1999 pour la première tranche de la déviation sont réaffectés à d'autres projets dont les études sont plus avancées. Où vont nos crédits ? principalement à la mise à deux fois trois voies du contournement nord de Mulhouse (partie de l'A36). Ce projet qui n'était pourtant pas inscrit au contrat de plan a été préparé plus vite que notre déviation.
- L'arrêté d'utilité publique est ensuite contesté par l'Association Thur Ecologie Transport qui introduit un recours au tribunal administratif pour demander son annulation.
- Le 4 septembre, les conseils municipaux de Willer et Bitschwiller se retrouvent pour une réunion exceptionnelle conjointe et adoptent une motion commune demandant l'engagement immédiat des études, le démarrage des travaux en l'an 2000 et des mesures de limitation des risques et nuisances.
- Sans réponse du préfet à la motion du 4 septembre, première manifestation pour la déviation le 30 octobre 1998 ; entre Willer et Bitschwiller, 500 personnes manifestent courageusement sous la pluie avec un slogan : assez de promesses des actes !
- Le 2 novembre, réunion à l'Hôtel de ville de Thann présidée par le préfet du Haut-Rhin : le préfet annonce l'installation d'un comité de suivi et des délais rallongés : encore 3 ans d'études puis 5 ans de travaux soit une déviation pour 2007 et ceci à 2 conditions : confirmation de la déclaration d'utilité publique par le tribunal administratif et inscription des crédits au contrat de plan 2000-2006.
- Déçues par cette réunion, les 5 municipalités de Vieux-Thann, Thann, Bitschwiller, Willer et Moosch appellent à une deuxième manifestation le 11 décembre 1998 entre Moosch et Willer. 300 personnes y participent.

L'année 1998 a marqué un virage important pour l'avancement de la déviation de la RN 66 avec la reconnaissance officielle de son utilité publique. En 1999, l'Etat et la Région vont fixer les enveloppes financières du contrat de plan 2000-2006, notamment les crédits nécessaires à notre déviation. La mobilisation des communes de Willer et Bitschwiller sera donc encore nécessaire cette année pour rappeler le caractère prioritaire de ce projet en termes de réduction des bouchons et des nuisances et d'amélioration de la sécurité routière.

Coq au vin à l'Auvergnate

Pour 6 à 8 personnes :
Préparation : 1 heure
Cuisson en autocuiseur : 45 minutes
Cuisson en cocotte en fonte : 2h30 environ

Ingrédients :

1 coq de 2 à 3 kg en morceaux, 3 cuillerées à soupe d'huile, 100 g de beurre, 2 cuillerées à soupe de farine, 2 gousses d'ail, 2 oignons moyens, 2 carottes, 3 ou 4 échalotes, 4 blancs de poireaux, 1 cuillerée à café rase de sucre, 125 g de lard de poitrine, 1 verre d'eau de vie (ou cognac), 1/2 bouteille de vin rouge corsé, bouquet garni, sel, poivre, 20 petits oignons, 1 cuillerée à soupe d'eau, 250 g de champignons de Paris.

Pour la garniture :

4 tranches de pain de mie coupées en dés, 50 g de beurre.

Dans une poêle, faites dorer les morceaux de volailles avec de l'huile très chaude.

Après les avoir égouttés, mettez-les dans l'autocuiseur, sur feu vif, avec 50 g de beurre. Saupoudrez de farine. Mélangez jusqu'à coloration ; ajoutez 2 gousses d'ail écrasées. Laissez cuire à découvert.

Dans la poêle remise sur feu moyen, faites sauter, avec 30 g de beurre, un hachis d'oignons, de carottes, d'échalotes et de blancs de poireaux, jusqu'à légère coloration. A la fin rajoutez une cuillerée à café de sucre et mélangez. Faites caraméliser sur le feu.

Ajoutez dans l'autocuiseur.

Toujours dans la poêle, faites revenir les oignons, puis jetez-les dans l'autocuiseur. Arrosez d'eau de vie. Faites flamber.

Versez le vin bouillant dessus, au besoin, un peu d'eau pour couvrir à peine. Mettez le bouquet garni, le sel et le poivre. Fermez l'autocuiseur, laissez cuire, à feu doux, pendant 45 minutes à partir de la mise en pression.

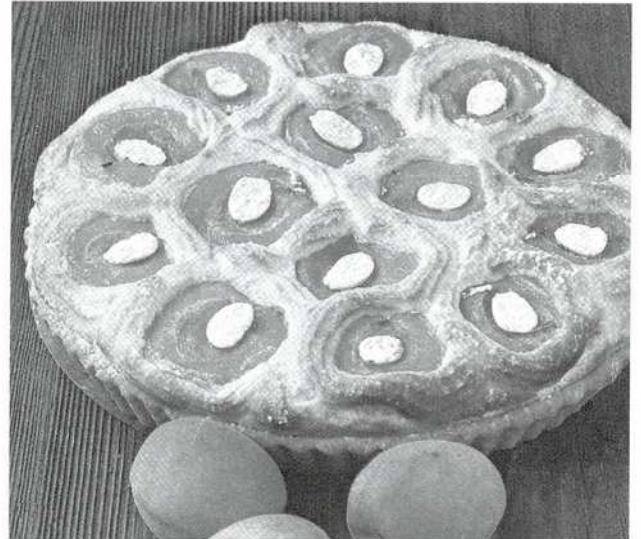
Pendant ce temps, faites roussir les petits oignons dans une casserole avec 20 g de beurre. Retirez-les. A leur place, mettez les champignons en quartiers, 2 ou 3 minutes sur feu vif. Joignez-les ensemble au contenu de l'autocuiseur 5 minutes avant la fin de la cuisson.

Faites frire doucement les dés de pain avec 50 g de beurre.

Quand le coq est cuit, disposez les morceaux sur un grand plat creux chaud. Recouvrez-les de sauce. Disposez les croûtons frits autour. Présentez à table avec des pommes de terre cuites à la vapeur au-dessus du coq ou des marrons braisés à part.

Tarte mousseuse aux abricots

Pour 6 à 8 personnes :
Préparation : 50 mn
2 heures de repos pour la pâte
Cuisson : 50 mn



Ingrédients :

Pour la pâte brisée :

250 g de farine, 125 g de beurre, 1 jaune d'œuf, 1 pincée de sel, 1 cuillerée à café de sucre, 2 cl d'eau.

Pour la crème :

1/3 de litre de lait, 1/2 gousse de vanille, 50 g de farine, 100 g de sucre, 3 œufs.

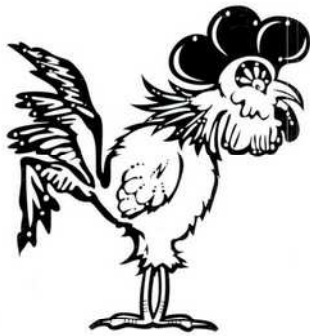
Pour la garniture

500 g d'abricots, 50 g de sucre glace.

Préparez la pâte brisée. Foncez un moule à tarte. Garnissez la pâte d'un papier sulfurisé garni de haricots secs. Enfourez à chaleur modérée à 180° (5 au thermostat) pendant 10 mn. Sortez la tarte du four, ôtez haricots et papier.

Préparez la crème : faire bouillir le lait avec la vanille. Séparez les blancs d'œufs des jaunes. Travaillez les jaunes avec le sucre et la farine tamisée. Délayez petit à petit avec le lait chaud. Portez sur feu doux, laissez épaissir en remuant sans cesse. Au premier bouillon, sortez du feu. Battez les blancs en neige. Versez petit à petit la crème chaude sur les blancs en mélangeant à l'aide d'une spatule. Versez la crème sur le fond de la tarte. Coupez les abricots en deux, dénoyautés-les. Disposez-les sur la tarte, côtés bombés sur la crème. Décorez avec les amandes extraites des noyaux. Faites cuire l'ensemble à four doux 150° (4 au thermostat) pendant 40 mn environ. Servez froid ou tiède, saupoudré de sucre glace.

Notre conseil : lorsque vous ajoutez la crème dans les blancs d'œufs, soulevez la masse avec une spatule pour ne pas briser les blancs.



Un village de paraboles

La télévision par satellite conquiert de jour en jour de nouveaux adeptes séduits par la diversité des programmes désormais accessibles ou, plus prosaïquement, pour capter certaines chaînes hertziennes nationales dont la rediffusion n'a jamais été assurée dans notre vallée. A noter au passage que la situation en "zone d'ombre" a bien pour effet de restreindre le choix offert au téléspectateur mais en aucun cas le montant de sa redevance...

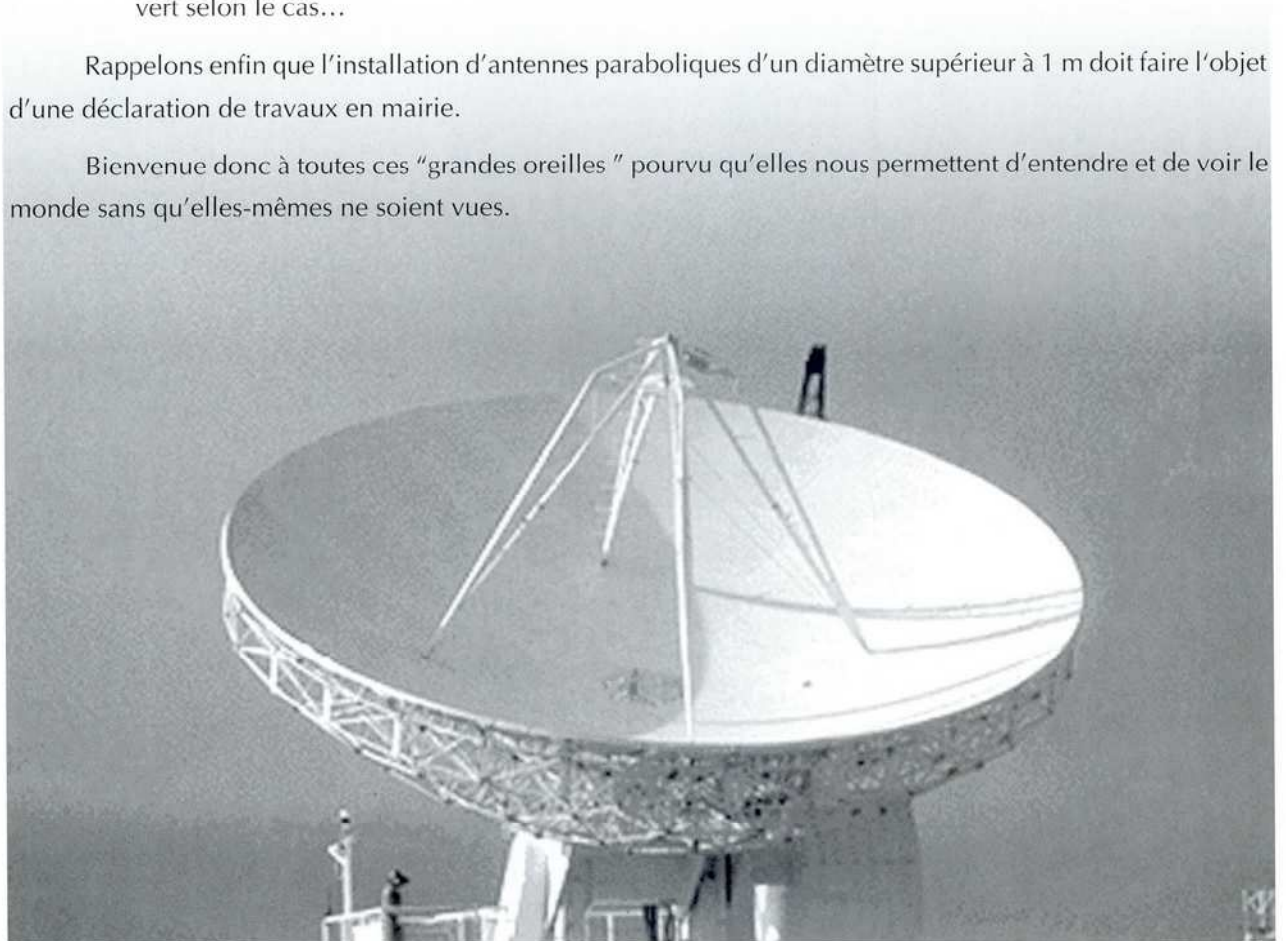
Passons sur cette "bizarrerie" pour en revenir à nos paraboles. Moyennant quelques règles simples n'entraînant aucun surcoût pour l'installation, il est parfaitement possible de les rendre inoffensives du point de vue de leur insertion visuelle dans nos quartiers.

Quelles sont ces règles ?

- 1 / Eviter, dans la mesure du possible, de placer la parabole sur le toit et lui réserver un emplacement discret au sol ou en façade ;
- 2 / Si la parabole doit malgré tout être implantée sur le toit, choisir :
 - Si possible un pan de toiture à l'opposé de la rue sans dépasser le faîtage ;
 - Ou bien un point peu visible de la rue (par exemple à la base d'une cheminée ou derrière une avancée de toiture de type chien assis, etc.)
- 3 / Eviter les paraboles de couleur blanche ou gris clair faisant contraste avec la couleur du toit ou de la maison ;
- 4 / Choisir une parabole dont la couleur se confondra avec le milieu ambiant : brun, noir, gris foncé ou vert selon le cas...

Rappelons enfin que l'installation d'antennes paraboliques d'un diamètre supérieur à 1 m doit faire l'objet d'une déclaration de travaux en mairie.

Bienvenue donc à toutes ces "grandes oreilles" pourvu qu'elles nous permettent d'entendre et de voir le monde sans qu'elles-mêmes ne soient vues.



Nos associations

actualité

Désignation	Président	Adresse
Société d'Arboriculture	René THROO	14, rue du Chemin de Fer 68620 Bitschwiller - 03 89 37 90 63 Station : 21, rue de la Carrière 68620 Bitschwiller - 03 89 37 05 67
Chorale Ste Cécile	Richard ANDERHALT	13, chemin du Kehrlenbach 68620 Bitschwiller - 03 89 37 84 35
Conférence St Vincent de Paul	Gérard HOLDER	40, rue Joffre 68620 Bitschwiller - 03 89 37 05 36
Conseil de Fabrique de l'Eglise	Pierre MARASCHIN	62, rue des Vosges 68620 Bitschwiller - 03 89 37 82 55
Association Culturelle de Bitschwiller	Jean-Claude SYREN	8, rue de la Tuilerie 68620 Bitschwiller - 03 89 37 13 75
"Dampf'Pffila" (musique folklorique)	Luc BRAUN	4, rue du Pont 68620 Bitschwiller - 03 89 37 97 81
Amicale des Donneurs de sang	Denise STUCKER	61, rue des Vosges 68620 Bitschwiller - 03 89 37 13 20
Association de l'Ecole Mixte	M.-Françoise HEINRICH	2, rue de l'Ecole 68620 Bitschwiller - 03 89 37 04 87
Ecurie de la Thur	Pierre BOULAY	42, rue des Anémones 68120 Richwiller - 03 89 53 89 94
Escalade (Club Alpin Français)	Claude FIEGEL	106, rue St-Jacques 68800 Thann - 03 89 37 03 74
Football-Club de Bitschwiller	Michel SOEHNLEN	15, rue du Pont 68620 Bitschwiller - 03 89 37 12 65
Société de Gymnastique	Philippe JEANTON	9, rue de la Gare 68690 Moosch - 03 89 38 91 59
Association des Jeunes de Bitschwiller	Ali RAISSA	14, rue de la Carrière 68620 Bitschwiller - 03 89 37 81 08
Judo-Club "Samourais"	Patrick DEL MEDICO	13B, rue du Rhin 68620 Bitschwiller - 03 89 37 39 92
Musique Municipale	Fernand SCHWANDER	16, rue du Rhin 68620 Bitschwiller - 03 89 37 11 54
"Les Amis de l'Etang du Kehrlenbach" (pêche)	Albert MUNSCH	21, rue des Vosges 68620 Bitschwiller - 03 89 37 25 45
Corps des Sapeurs-Pompiers	J.-Marc RIEDLINGER	89 A, rue des Vosges 68620 Bitschwiller - 03 89 37 93 52
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Pierre REBISCHUNG	20, rue des Vosges 68620 Bitschwiller - 03 89 37 93 52
"Thur Rial" (quilles)	J.-Georges CRISCUOLO	57, rue du Gal de Gaulle 68800 Thann
Souvenir Français	Jean CHAPPEY	7, rue des Vignes 68620 Bitschwiller - 03 89 37 13 90
Tennis-Club	Hubert THROO	4 A, rue du Chemin de Fer 68620 Bitschwiller - 03 89 37 07 48
Club "Marguerite Weiss" (3 ^{ème} Age)	Madeleine SYREN	37, rue Joffre 68620 Bitschwiller - 03 89 37 05 59
Union Nationale des Combattants	Roger ZERRINGER	7, rue de l'Ecole 68620 Bitschwiller - 03 89 37 02 01

Football, l'équipe benjamine championne du Haut-Rhin

Si l'année 98 a été marquée par la victoire des Bleus en Coupe du Monde, les benjamins de notre club de football ont également connu une belle saison en remportant le titre de champion du Haut-Rhin et de vice champion d'Alsace.

Titre qui fera date dans les annales du club cher au président Michel SOEHNLEN, d'autant plus qu'il était attendu depuis 19 ans, date à laquelle Christophe HALLER et ses copains avaient remporté ce même trophée.

Vainqueurs du groupe E en championnat catégorie "Benjamins B", ces jeunes se sont qualifiés en éliminant durant les poules de classement les équipes de Burnhaupt-le Haut, Habsheim, FCM 3 et Durlinsdorf. La semaine suivante, sur le terrain de L'A.S Didenheim, ils ont remporté le titre départemental en battant l'A.S Pfaffenheim sur le score sans appel de 6 buts à 1.

La belle aventure prit fin 15 jours plus tard à Scherrwiller où nos jeunes amis s'inclinèrent 5 buts à

2 face à l'A.S. Strasbourg laissant à l'ogre bas-rhinois le titre régional.

Ces mêmes jeunes s'étaient également illustrés en foot en salle remportant le tournoi de Bantzenheim et se retrouvant à Saint-Louis parmi les 12 équipes finalistes du Haut-Rhin sur près de 150 au départ.

Un grand bravo aux entraîneurs Sébastien KEMPF et Pascal BRUNET, sans oublier pour autant tous ceux qui à l'époque de Bibi ANDRES ont initié ces jeunes depuis leurs débuts.

Actuellement, les équipes de jeunes sont présidées par Sébastien KEMPF et évoluent sous forme d'entente avec leurs copains de l'Asblanc Vieux-Thann.

Cette nouvelle orientation permet au FCB d'aligner plusieurs équipes par catégorie et d'entrevoir l'avenir avec un réel optimisme.



1^{er} rang de gauche à droite : HERTER Michaël, CASTELLANO Stéphane, METHIA Julien, BALCI Muhammet, BILWES Julien.

2^{ème} rang : BRUNET Pascal, ANDERHALT Matthieu, HASSLER Aurélien, COUSY Damien, BELGACEM Bacem, HASSLER Loïc, KEMPF Sébastien, KARA Yusuf.

L'école maternelle à la maison de retraite

ANIMATION A LA MAISON DE RETRAITE PAR LES ENFANTS DE L'ECOLE MATERNELLE

Si pour les enfants Noël est le temps des cadeaux, c'est aussi pour certains, celui d'apporter un peu de joie aux autres.

Depuis plusieurs années, les élèves de l'école maternelle de Bitschwiller faisant partie de la section des grands se rendent à la maison de retraite de leur village accompagnés de leur institutrice, de leur aide maternelle ainsi que de quelques mamans pour y présenter un petit spectacle de Noël.

Ils chantent, dansent, récitent quelques comptines et animent une crèche vivante. Cette année, il y avait même un petit Père Noël qui distribuait à chaque pensionnaire une carte de vœux confectionnée par les enfants. Ces petits artistes en herbe

n'ont évidemment pas été oubliés : après un bon goûter, le Père Noël de la Maison a remis à chacun d'entre eux une surprise.

Tout au long de l'année, ces mêmes enfants reviendront à plusieurs reprises à la maison de retraite pour animer une après-midi de carnaval ou encore pour jouer avec les pensionnaires à des jeux de société.



UN REVE D'ENFANT DEvenu REALITE

En 1950, une boîte MECCANO n° 7 se trouvait sous le sapin de Noël ; c'était mon rêve d'autant que d'autres boîtes offertes par ma marraine Eugénie et son mari Pierre Rossi allaient s'ajouter à la première : ce fut le début de cette histoire, ma passion d'aujourd'hui.

A l'époque l'on pouvait également acheter des pièces à l'unité ; dès que j'avais quelques sous en poche, j'y allais et je prenais ce dont j'avais besoin pour construire mes modèles.

A raison d'un boulon par ci, de quelques plaques par là, d'un engrenage et d'une manivelle à l'occasion, je me suis constitué en 45 ans un stock d'environ 250 kgs de pièces rangées dans de profonds tiroirs de mon "atelier".

Au début naturellement, les réalisations sont modestes et copiées dans les manuels compris dans les boîtes ; il faut bien apprendre... Grâce à la maîtrise du jeu acquise au fil des ans et à l'évolution de la technique (en ajoutant à cela beaucoup de patience, de persévérance et de volonté), je construis actuellement un modèle par an variant entre 30 et 100 kgs.

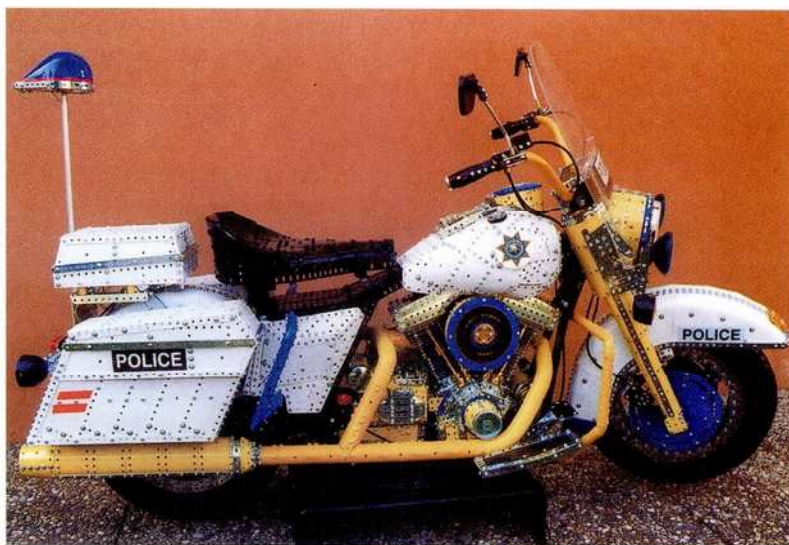
A chaque fois, l'original est reproduit dans ses moindres détails à partir, soit de plans soit de maquettes en plastique. En moyenne 1000 heures sont nécessaires pour mener à bien chaque réalisation. Cette passion que j'exerce surtout en hiver est plutôt grandissante depuis que je suis retraité.

Baucoup de mes modèles vont chez MECCANO afin de servir comme pièces de publicité envoyées dans le monde entier.

Je participe à de nombreuses Expositions en France comme à l'Etranger tout au long de l'année et suis membre du Club des Amis du MECCANO (C.A.M.) qui compte environ 700 adhérents et dont le siège est à 69 530 BRIGNAIS.

Marcel REBISCHUNG

MECCANO a été créé en 1901 par Frank HORNBY en Angleterre. Bientôt, ce jeu sera centenaire.



1996 - MOTO HARLEY DAVIDSON

Longueur 1,50 mètre - Poids 48 kilos
Boulons : 5000 - Nombre de pièces : 6318
Heures de travail : 1000



1997 - Camion de Pompiers New-Yorkais

Longueur 2 mètres - Largeur 0,35 m - Hauteur 0,30 m - Echelle 1/10°
Hauteur échelle déployée 3 m - Poids 50 kilos
Nombre de boulons : 6000 - Nombre de pièces : 4943 - Heures de travail : 800

MAIRIE

HORAIRES

Bureaux ouverts du lundi au jeudi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Tél 03 89 37 00 35 - Fax 03 89 37 56 42

Pendant les travaux de réhabilitation du bâtiment de la Mairie, les services administratifs seront transférés à l'ancienne Ecole des Filles - 4, rue du Pont. Ces travaux devraient débuter courant du 3^{ème} trimestre 1999. Durant cette période, les mariages seront célébrés dans la petite salle du complexe sportif et culturel. De plus amples renseignements seront donnés par voie de presse le moment venu.

PERMANENCES

- **CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE**
à la Mairie de Bitschwiller
tous les mardis de 14 h à 14 h 30
- **CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE**
7, rue des Remparts à Thann
(entrée côté ancien dispensaire)
Tél : 03 89 37 71 30
tous les mercredis de 9 h à 12 h
l'après-midi, sur rendez-vous, de 14 h à 16 h
- **CICAS (Retraite Complémentaire)**
7, rue des Remparts à Thann
1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 8 h 30 à 11 h 30
- **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**
15, rue Robert Schuman à Thann
Centre Socio-Culturel
tous les vendredis de 13 h 30 à 16 h
- **UNION NATIONALE DES INVALIDES ET ACCIDENTES DU TRAVAIL (U.N.I.A.T.)**
à la Mairie de Bitschwiller
le 3^{ème} mardi des mois impairs de 10 h à 10 h 45
(Responsable pour Bitschwiller : M. Marcel SIFFERLEN)
- **ASSISTANTE SOCIALE**
au Centre Médico-Social de Thann
24, rue Anatole Jacquot - Tél. 03 89 37 99 89
tous les lundis de 9 h à 11 h
- **POLE GERONTOLOGIQUE**
Assistante Sociale APA Melle JAEG
1, rue des Remparts - 68800 Thann
mardi de 8 h 15 à 10 h
jeudi de 14 h à 16 h

• CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Le délai d'obtention de la nouvelle carte nationale d'identité sécurisée est d'environ 3 semaines. Depuis le mois de septembre 1998, elle est gratuite.

• INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

On peut s'inscrire toute l'année sur les listes électorales. Pour cela, il faut se présenter à la Mairie, remplir et signer une demande. L'inscription ne se fait pas automatiquement à l'arrivée dans une commune.

• LES INTERVENTIONS DES POMPIERS

8 feux
6 accidents de la circulation
7 inondations ou fuites d'eau
38 nids de guêpes
8 interventions diverses
3 fausses alertes

• MEDIATHEQUE

8, rue Anatole Jacquot - Thann
Horaires d'ouverture : lundi de 15 h à 18 h
Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Vendredi de 15 h à 20 h
Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

• BIBLIOBUS

Place de l'Eglise de 10 h à 12 h
8 mars
12 avril
10 mai
14 juin
13 septembre
11 octobre
8 novembre
6 décembre

• RAMASSAGES SPECIAUX

Tél. N° Vert : 0800 39 55 46
29 mars
26 avril
31 mai
28 juin
26 juillet
30 août
27 septembre
25 octobre
29 novembre
27 décembre

REMISE DE MEDAILLE

A l'occasion de la fête de Noël du personnel communal, le Maire, Roger ZERRINGER en présence de M. GUTH, Chef de district de l'ONF, a eu le plaisir de remettre la médaille agricole en argent pour 20 années de service à M. Ernest SABATINI, bûcheron à la Commune.



M. SABATINI a débuté sa carrière dans l'équipe de bûcherons de son père et depuis il exerce son métier en alternance dans la Commune de Bitschwiller et de Willer-sur-Thur où il habite avec son épouse et leurs deux enfants.

UN NOUVEL OUVRIER COMMUNAL

Depuis le 1.11.1998, M. Fabrice RICCI fait partie du personnel communal en qualité d'agent d'entretien. Nous lui souhaitons pleine réussite dans son nouvel emploi.

DECES DE SŒUR MARIE BERNARDINA

Le 23 octobre 1998 est décédée à Ribeauvillé, Sœur Marie Bernardina qui avait été directrice de l'Ecole de filles dans notre commune de 1971 à 1983.

A quelques semaines de son 85^{ème} anniversaire et malade ces derniers mois, elle a rejoint la Maison du Père dont elle était la fidèle servante. Ses obsèques ont été célébrées au Couvent de Ribeauvillé.

Une délégation de Bitschwillerois, conduite par le Maire, a accompagné Sœur Marie Bernardina au cimetière des Soeurs où elle a rejoint sa dernière demeure.

DECES DE M^{me} Marcelle HENTZ

Le 1^{er} janvier 1999, le glas a sonné pour annoncer le décès de M^{me} Marcelle HENTZ, dans sa 87^{ème} année. Elle avait été hospitalisée début novembre.

Après avoir enseigné pendant 17 ans dans le Sundgau, M^{me} HENTZ a été nommée directrice de l'Ecole Maternelle de Bitschwiller en 1954. Elle occupera ce poste jusqu'en 1971.

Pédagogue, enseignante hors pair, épouse de notre ancien Maire M. Adrien HENTZ, M^{me} HENTZ laissera au village un souvenir impérissable.

Native de Bitschwiller, elle était la mémoire vivante de notre village. Elle avait vécu la Grande Guerre et gardait de nombreux souvenirs de cette époque où elle participait aux manifestations officielles. Quelques jours avant son hospitalisation, elle avait accepté avec enthousiasme de commémorer le 80^{ème} anniversaire du 11 novembre 1918 avec la Municipalité et l'UNC locale ; hélas le sort en a décidé autrement.

Un
Bitschwillerois
à l'Elysée

14.7.1998
M. Ali RAISSA,
invité à la "Garden-Party" à l'Elysée.



Le saviez-vous ?

RECENSEMENT DE LA POPULATION : C'EST POUR BIENTOT !

Quel est le nombre d'habitants dans la commune, le département, la région, le pays ? Quels sont les conditions de logement, la composition des ménages, la pyramide des âges, le niveau d'études, les professions exercées, les modes de transport ? C'est entre autres à ces questions essentielles que le recensement permet de répondre.

Le dernier recensement a eu lieu en 1990. Depuis, le nombre d'habitants a changé, les conditions de vie aussi, les besoins ont évolué. Il est indispensable d'avoir des indications chiffrées exhaustives et fiables, pour prendre des décisions importantes qui engagent l'avenir. Et ce qui est vrai pour la collectivité nationale l'est encore plus pour la commune. Le prochain recensement aura donc lieu en mars 1999.

Un outil de réflexion, de décision et d'action

Disposer de données actualisées est également primordial pour que les analyses, les mesures prises et les projets correspondent effectivement à la réalité et aux besoins de la population. Les résultats sont utilisés pour conduire la politique de l'emploi, de la protection sociale et sanitaire et d'équipements (transports, crèches, hôpitaux, écoles, équipements sociaux, culturels et sportifs...) au niveau national et au niveau local.

Le recensement contribue à la vie du pays et de la commune

Collectivités locales et pouvoirs publics ne sont pas les seuls à utiliser les résultats du recensement. Les entreprises ont besoin de connaître la clientèle potentielle et la disponibilité de main-d'œuvre pour implanter une usine, un centre commercial, par exemple. Les associations oeuvrant dans les domaines sociaux s'en inspirent pour leurs actions. On comprend pourquoi il est nécessaire que chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, réponde aux questionnaires du recensement.

C'est très simple d'y participer

Le recensement dans les appartements et les maisons individuelles commence le 8 mars 1999. Les questionnaires sont déposés et retirés à votre domicile par l'un des agents recenseurs recrutés par la mairie. Tous ont reçu une formation et disposent d'une carte officialisant leur fonction. Ils peuvent bien sûr vous aider à les remplir, dans le respect du secret professionnel auquel ils sont tenus sous peine de sanction.

Les personnes vivant en "communauté" (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires...) sont recensées dès février.

Le respect strict de la confidentialité et de l'anonymat

Que deviennent les informations individuelles recueillies ? Des statistiques : c'est le but exclusif du recensement. Ces informations sont, en effet, transmises uniquement à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) qui les traite sans les noms et les adresses. Autrement dit elles ne peuvent en aucun cas donner lieu à des contrôles administratifs ou fiscaux.

Chacun compte dans la commune et se compte !

La précision du recensement détermine son intérêt. Si des personnes vivant dans la commune n'y figurent pas, la "photographie" est incomplète et les résultats faussés. Savez-vous que si une seule personne ne répond pas à chacun des 115 000 agents recenseurs, une ville de la taille de Mulhouse disparaît de la carte de France ! Dès le 8 mars, réservez-leur le meilleur accueil.



BITSCHWILL'ART REVIENT !

Et vous donne rendez-vous au printemps de l'an 2000 pour sa 4^{ème} édition.

L'environnement sera le thème de cette exposition entièrement consacrée à nos artistes locaux. Préparez vos crayons, pinceaux, aiguilles, outils et matériaux... Nous vous attendons nombreux !

Calendrier des manifestations

MARS

7 4^{ème} rencontre départementale pour jeunes grimpeurs

MAI

13 Marché aux puces (Pompiers)
Tout au long du mois, concours de quilles organisé par THUR-RIAL

JUIN

6 Bourse aux Armes (MUSIQUE MUNICIPALE)
12 Concours Inter-Vallées (JUDO CLUB)
19 ou 26 Feu de la Saint Jean

SEPTEMBRE

4 DON DU SANG à WILLER-sur-THUR
5 Sortie Pédestre

NOVEMBRE

6 Concert de la MUSIQUE MUNICIPALE
21 Fête de la Ste Cécile (CHORALE)

DECEMBRE

5 Fête de Noël des Personnes Agées
11 Fête de Noël des Enfants de la GYMNASTIQUE

CALENDRIER DES QUETES 1999

FEVRIERGYMNASTIQUE
MARSFOOTBALL CLUB
AVRILQUILLEURS
MAIJUDO CLUB
JUINCONSCRITS
SEPTEMBRECHORALE
NOVEMBREMUSIQUE
DECEMBREPOMPIERS

Photo (quatrième de couverture) : Sapin de Noël de la commune au marché de Noël à Thann

Directeur de la publication : R. ZERRINGER, Maire de Bitschwiller-lès-Thann

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1999 - Imprimerie Saillely s.a. - Le Thillot

actualité

